Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D2026040012-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-03-012 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET LOTISSEMENT MAZIER

Rapporteur : D. GOURRET

Après présentation par D. GOURRET Adjoint en charge des finances, du compte financier unique 2025 qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution du budget 2024 :

- ***SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 279 010.70 €***
- ***SECTION D'INVESTISSEMENT : 0.00 €***

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (M. Le Maire ne prenant pas part au vote)

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D2026040012-DE

Lotissement de Pabu				CA 2025						
(voté au niveau de chapitre; montants HT)										
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES				BP		RECETTES				BP
article	chap	intitulé	observations			article	chap	intitulé	observations	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	-00		7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	36 260,00
6045	011	études, prestations	géomètre							-00
		de service	essais de sols			7133	042	variation en cours de	en fin d'année, reprend	-00
6045			fouilles archéologiques	-00				production	total chap. 60 (D 335)	
						7478		Participations		
605	011	travaux	voirie, VRD...	-00						
			Régul TVA	-00		71355	042	variation terrains aménagés	constatation stock final	-00
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt						(par D 3555)	
	043		transfert intérêts emprunt							
	011		Indemnité			774		subvention exceptionnelle	Verst	
	011		Divers impôts et taxes	-00		7788		produits exceptionnels		-00
			s/total (coût de production)	-00						
66111	66	intérêts emprunt				796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	-00
7133	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)							
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial (par C 3555)	54 563,48						
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	260 707,22		002		résultat fonct. reporté	excédent	
6522	65	excédent reversé	au budget principal			7552		subvention	par le budget principal	-00
658	65	Régularisation des centimes de TVA				758		Régularisation des centimes	de TVA	
			TOTAL	315 270,70					TOTAL	36 260,00
INVESTISSEMENT										
1641	16	emprunt	remboursement capital	54 563,48		1641	16	emprunt en euros		
1687	16	avance budget pal	remboursement avance	-00		16876	16	avance		-00
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	-00		3555	040	terrains aménagés	Annulation stock initial	54 563,48
			(par C 71355)						(D 71355)	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	-00		001	001	résultat inv. reporté	excédent	
			TOTAL	54 563,48					TOTAL	54 563,48

APPROUVE le Compte financier unique du Lotissement Mazier 2025

Vote du conseil municipal :

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

(M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote)

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.